

2008-2012

UNA77



PROJET ASSOCIATIF

UNA Seine et Marne

Septembre 2007

Les activités de services réalisées au domicile se développent et se diversifient. Elles ont pour objets principaux de :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées, notamment celles qui connaissent des situations de dépendance plus forte, telles que les personnes âgées, les personnes ayant un handicap permanent ou temporaire, et les personnes touchées par une maladie, invalidante ou non.

- Répondre à des besoins nouveaux d'accompagnement des familles, pour la réalisation d'activités diversifiées (ménage, jardinage, maintenance informatique, soutien scolaire, garde d'enfant, ...)

- Favoriser la création d'emplois en développant des aides aux utilisateurs de services à domicile visant à stimuler une demande solvable.

500 000 emplois nouveaux seraient attendus dans ce secteur pour les prochaines années.

Le secteur de l'aide à domicile

Ce secteur fait actuellement face à de nombreux changements touchant à la fois l'environnement réglementaire, l'organisation des structures et l'activité de travail.

Plusieurs textes clefs structurent les changements en cours :

- La loi du 2 janvier 2002 qui marque l'entrée du secteur de l'aide à domicile dans le secteur médico-social

- La Convention nationale pour le développement des services à la personne du 22 novembre 2004 qui pose la première définition reconnue de ces services et envisage la constitution progressive d'enseignes nationales

- Le Plan de développement des services à la personne avec la constitution d'un « pôle d'excellence national » dans le secteur des services à la personne

- La loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la

personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

Cette dernière prévoit notamment la création du chèque emploi service universel (CESU), la simplification des agréments, des mesures sociales et fiscales à destination des particu-

liers employeurs et des structures de services agréés à la personne, la création de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP), et enfin l'aménagement du régime du temps partiel.

Ces évolutions réglementaires modifient progressivement le paysage de ce secteur en plein développement. Elles favorisent l'émergence de nouveaux acteurs tant dans le domaine associatif que dans le secteur

marchand, et modifient la perception des « usagers-clients », voire de leur entourage, qui adoptent parfois une attitude consumériste.



Dans ce contexte, les enjeux de qualité et de sens sont plus prégnants. Ils favorisent les évolutions structurelles dont témoigne la constitution progressive d'enseignes nationales.

Ils invitent à traiter du développement des dynamiques associatives, de la pérennisation des emplois, de l'évolution des organisations du travail, de la professionnalisation des salariés, de l'évolution de leurs conditions de travail et de la prévention des risques professionnels.

La fédération départementale UNA Seine et Marne a souhaité mettre en œuvre en **novembre 2005** un séminaire de rentrée au nom évocateur « **CREONS DU LIEN** », pour ses structures adhérentes.

Les différents enjeux sous-jacents de ce séminaire étaient les suivants :

- Faire en sorte que les différentes structures du département apprennent à se connaître, voire se découvrent.
- Travailler sur les actions en cours et celles à venir (développement et diversification des services, maillage, etc.)
- Œuvrer dans un souci de prospective pour la Fédération et ses adhérents.
- Créer un lien durable entre la Fédération, les adhérents, les bénévoles et les partenaires.
- **Lancer le projet associatif.**

Ce projet porteur initié par le Conseil d'Administration de l'UNA Seine et Marne était ambitieux à plusieurs titres.

D'une part par sa volonté de rassembler au cours d'un temps fort, « le séminaire

de rentrée ». Les adhérents ne sont pas coutumiers de ce type d'action et il a fallu user d'énergie et de communication, pour sensibiliser, fédérer, et faire participer le plus grand nombre.

D'autre part l'idée forte, le thème majeur, était le lancement « **de l'écriture du projet associatif** »

Le projet a été lancé le 06 avril 2006, autour d'un groupe de travail, constitué de membres du conseil d'administration, tous volontaires dans la démarche.

Tout au long du projet nous avons sans cesse sollicité l'ensemble des acteurs :

- Les salariés permanents de la Fédération,
- Les membres du conseil d'administration,
- Les administrateurs et dirigeants des structures adhérentes,
- Les partenaires.

Nous avons souhaité recueillir les attentes, les valeurs, les inquiétudes de tous, et que dans la poursuite du travail mené lors du séminaire de novembre 2005, le contenu de ce projet associatif soit représentatif des aspirations exprimées par l'ensemble des acteurs.

Le séminaire des 8 et 9 juin 2007 intitulé « **Construisons nos liens...pour demain** » a contribué à alimenter notre réflexion et enrichir les axes du projet.

Préambule

Nous nous devons ici d'affirmer et confirmer notre appartenance à l'UNA et notre adhésion à la « **CHARTRE D'APPARTENANCE ET D'ENGAGEMENT DU RÉSEAU UNA** » dont nous rappelons les objectifs :

1. UNA, Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles a été fondée le 17 janvier 1970, dans le but de développer le réseau d'aide et de soins à domicile.

UNA, association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, est à la fois un mouvement militant, un syndicat d'employeurs et un réseau qui regroupe des structures associatives, publiques territoriales, mutualistes et autres structures de l'économie sociale et solidaire.

2. Cette Charte a valeur d'engagement pour tout le réseau UNA :

- les structures locales adhérentes au réseau UNA (ci-après dénommées structures du réseau UNA),
- les Unions départementales,
- les Unions régionales et
- l'Union nationale.

Toutes les structures du réseau UNA, ainsi que toutes les structures qui souhaitent adhérer, sont dans l'obligation de s'engager par un vote au sein de leur structure, à respecter et à mettre en oeuvre l'ensemble de cette Charte.

- 3.** Cette Charte a pour objectifs :
- a. de poser des principes fondamentaux communs à toutes les structures du réseau UNA (Aspect mouvement militant)
 - b. de poser des critères de gestion applicables par les structures du réseau UNA (Aspect responsabilités d'employeur)
 - c. de structurer, renforcer et dynamiser le réseau UNA (Aspect réseau)



Cette Charte est un référentiel, dont chacun est co-responsable, et doit être perçue comme tel.

- 4.** La Charte du réseau UNA s'inscrit dans la lignée des référentiels suivants :
- a. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (ONU, 1948)
 - b. La Charte sociale (Conseil de l'Europe, 1996)
 - c. La Charte des droits et libertés de la per

sonne accueillie (loi du 2 janvier 2002)

d. La Charte des droits de l'enfant (Convention Internationale des droits de l'enfant, 1989)

e. La Charte de la dignité des personnes handicapées mentales (Unapei, 1989)

f. La Charte du malade hospitalisé (Annexée à la circulaire ministérielle n°95-22 du 6 mai 1995 relative aux droits des patients hospitalisés)

g. La Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (Fondation Nationale de Gérontologie, 1999)

h. La Charte des professionnels en gérontologie (Fondation nationale de gérontologie, 2003)

Et toutes les autres Chartes s'inscrivant dans la lignée des Chartes citées ci-dessus auxquelles il convient d'ajouter les différentes motions ou prises de position du réseau lors des assemblées générales de l'Union Nationale, ainsi que les orientations pour les formations sociales 2007-2009 du ministère de l'emploi de la cohésion sociale et du logement.

L'UNA Seine et Marne Association Loi 1901, créée le 17 juin 1970 permet à toutes les **structures à but non lucratif réalisant au domicile ou à partir du domicile des actions à caractère social, médico social, sanitaire, ou de services, de se regrouper et de coordonner leurs activités. Elle concourt à promouvoir**

et développer le droit fondamental de vivre à domicile. Elle promeut, soutient et valorise l'engagement militant des adhérents.



L'UNA Seine et Marne regroupe de nombreux services d'aide et de soins à domicile gérés par des Centres Communaux d'Action Sociale et des Associations locales, cantonales ou départementales.

Elle assure leur **représentation** à l'échelon départemental, régional et national, et développe des actions en faveur de ses adhérents (**Formation et professionnalisation** des personnels, **aide à la création** de services complémentaires, **aide dans la démarche** qualité, actions de **communication, mutualisation** de moyens, **accompagnement** des structures,....

Ce projet associatif exprime les valeurs qui sous-tendent notre action et nos engagements et reprend nos orientations pour la période 2008-2012.

Valeurs et engagements

LES VALEURS qui nous unissent

- La solidarité
- L'éthique
- L'équité
- L'intégrité
- Le respect
- La dignité

LES CONVICTIONS que nous défendons

- Etre acteur ensemble
- Etre créateur de lien
- Respecter le choix éclairé et librement consenti des personnes
- Promouvoir et défendre les valeurs associatives et de l'économie sociale et solidaire

LES EXIGENCES qui nous rassemblent

- Réactivité
- Mutualisation
- Maillage
- Qualité
- Professionnalisme

LES MOTS FORTS qui nous fédèrent

- Domiciles
- Novateur
- Militance
- Optimisme
- Disponibilité
- Transparence



1. Renforcer la vie fédérale

- Accompagner les adhérents dans l'exercice des responsabilités des élus des conseils d'administrations, stimuler et développer l'engagement éclairé du bénévole, l'action militante et la vie démocratique.
- Garantir le respect de chaque structure adhérente.
- Développer les synergies, assurer la couverture du territoire, optimiser des moyens, en renforçant le maillage et la mutualisation.
- Rester attentif à proposer et développer de nouveaux services, des solutions innovantes pour répondre à l'évolution des besoins à domicile ou à partir du domicile.
- Favoriser la démarche qualité et accompagner le réseau pour garantir une mise en œuvre cohérente de ce concept.
- Être en capacité en cas de nécessité, si le réseau ne peut répondre à un besoin, de proposer et d'accompagner vers des solutions externes au réseau.

2. Promouvoir l'économie sociale et solidaire

- Garantir l'égalité d'accès aux services quels que soient les moyens financiers, la localisation, et les difficultés de la personne.
- Promouvoir le choix éclairé et librement consenti des personnes.
- Prendre en compte l'évolution des besoins.
- Renforcer et initier des réseaux de proximité, professionnels et bénévoles, et coordonner leurs actions, pour consolider le lien social et solidaire.
- Associer le plus grand nombre et valoriser la participation des adhérents.
- Garantir la non lucrativité.
- Développer et expérimenter des formes de gouvernance innovantes.

3. Développer la place et le rôle de « l'usager-client »

- Militier en faveur de la mise en place des moyens du traitement de la dépendance, pour garantir à toute personne le droit fondamental de vivre au domicile de son choix.
- Informer et faire connaître : l'ensemble des structures intervenantes susceptibles de répondre aux besoins des usagers ; les obligations des employeurs ; les droits, les devoirs et les libertés des usagers clients.
- Défendre et concourir à l'autonomie et au respect de l'intégrité de la personne aidée : ne pas faire à sa place mais être attentif au « faire avec », « aider à faire » et « inciter à faire ». Pour cela mettre en place des actions en conformité avec ses modes de vie, ses choix, ses lieux de vie, etc.
- Rechercher en permanence pour les « usagers-clients » des solutions adaptées à l'évolution de leurs besoins.

4. Valoriser les ressources humaines

- Défendre les droits et le respect du salarié.
- Assurer une mission d'information et de formation auprès de l'ensemble des professionnels et des bénévoles, leur permettant d'appréhender le champ de leurs responsabilités, les limites de leurs interventions, leur positionnement, et de développer leurs capacités et leurs compétences...
- Inscrire le positionnement professionnel et la reconnaissance de nos valeurs et de l'éthique au cœur de la professionnalisation.

O bjectifs : ■ Etre présent dans le paysage du département de Seine et Marne, et assurer l'interface entre le réseau départemental, national, les instances politiques, sanitaires et sociales.

■ Etre présent auprès des adhérents sur le territoire et les engager dans le fonctionnement en réseau.

Moyens :

● Poursuivre et développer des partenariats avec les autres Fédérations du réseau et hors réseau ; les associations de handicapés, les associations spécifiques (Alzheimer, cancer, VIH), les associations tutélaires, etc.

● Poursuivre, construire, arrêter et défendre des prises de position au plan départemental et les diffuser via le site Internet de la Fédération, la lettre d'information ou tout autre moyen de communication approprié.

● Participer à l'élaboration des orientations du réseau UNA, les relayer et les mettre en oeuvre localement.

● Construire et actualiser un site Internet qui soit un outil commun et pertinent d'information aux usagers en recherche de service, un lieu de présentation des actions et des valeurs de la Fédération, un outil de communication et de concertation pour les adhérents, et un lieu d'information pour les salariés.

● Assurer nos représentations et s'impliquer dans les travaux collectifs qui entrent dans le champ de nos missions, et rendre compte à la Fédération.



● Impliquer les membres du conseil d'administration de la Fédération dans leur mission de gestion et de représentation, dans un esprit d'animation du réseau et de son rayonnement.

● Mettre en place des réunions de secteur par territoire, pilotées par un administrateur.

● Renforcer le contact individuel de la Fédération avec ses adhérents. Initier des rencontres annuelles dans leur structure.

● Renforcer les liens avec les élus départementaux, les rencontrer régulièrement, afin de construire des partenariats sur le long terme.

● Développer et assurer une présence auprès des médias locaux (presse écrite, radio, etc...)

● Créer et animer des lieux de travail communs par catégories professionnelles ou par thématiques afin de capitaliser et enrichir le potentiel et l'impact de notre

Fédération en associant l'ensemble des acteurs concernés (conférence des Présidents, commission des Directeurs, groupe d'échange de pratiques des Responsables de secteurs, commission SIAD, séminaire, commission communication, etc.)

● Proposer la mise en place d'une commission de régulation des pratiques du secteur de l'aide à domicile, auprès des instances départementales et /ou nationales.

Veille concurrentielle :

● identifier les structures concurrentes implantées sur le territoire, organiser et constituer pour notre réseau une information centralisée sur leurs pratiques, leurs offres de services et leurs offres tarifaires.

SOLIDARITE ET PLACE DE « L'USAGER CLIENT »



Objectifs : ■ faire prévaloir une éthique professionnelle vis-à-vis des « usagers clients », dans tous les types de services mis en place.

■ Mieux associer les « usagers clients » et leurs familles dans l'évaluation des besoins, dans l'élaboration des plans d'aide, de soins et d'accompagnement, dans le respect de leur autonomie et de leur vie privée familiale.

Moyens :

● Structurer et développer un continuum

de services d'aides et de soins aux domiciles garantissant le choix éclairé et librement consenti des personnes, prenant en compte l'évolution de leurs besoins.

● Mener auprès des décideurs et des financeurs, les actions nécessaires à une bonne couverture des besoins sur l'ensemble du territoire, et à une prise en charge graduée de la dépendance.

● Mettre en œuvre sur le territoire le programme national de généralisation des bonnes pratiques professionnelles.

● Créer un forum d'expression sur le site Internet pour les usagers.

● Accompagner, soutenir et défendre les adhérents dans leur démarche vers « l'autorisation ».

● Offrir une information claire et homogène en explicitant le choix du mode d'intervention à domicile (**prestataire, mandataire, gré à gré²**), en termes de prix, d'accessibilité aux aides financières possibles, de responsabilité de l'employeur et de qualité de service pour

le bénéficiaire..

● Soutenir et accompagner la représentation des usagers clients et de leurs familles, auprès des adhérents.

2 Cadre prestataire : les services d'aide ou de soins à domicile sont employeurs directs des intervenants à domicile. Cadre mandataire : le bénéficiaire est l'employeur direct de l'intervenant à domicile, le service se chargeant du recrutement et des aspects administratifs. Gré à gré : le bénéficiaire est l'employeur direct, sans intervention d'un service intermédiaire.

● Favoriser la création de lieux d'expression et de médiation.

Veille éthique : ● promouvoir, accompagner et s'assurer de la bonne mise en œuvre des textes de référence : charte UNA, statuts, charte des droits et libertés, droits du travail, etc.



MUTUALISATION et MAILLAGE du TERRITOIRE

Objectifs :
■ Ouvrir et développer de nouvelles voies pour améliorer, valoriser, capitaliser, et partager les expériences.

■ Optimiser les moyens du réseau.

Moyens :

● Mettre en œuvre sur le territoire le programme national de « modernisation du réseau » de l'U.N.A.

● Réaliser des enquêtes, études, sondages, diagnostics communs pour une meilleure lisibilité et une mise en œuvre de plans d'action appropriés.

● Construire à partir des productions existantes (rapports, statistiques, articles, etc.), des « dossiers thématiques » mis en ligne sur le site Internet.

● Développer les groupements d'achat, les études collectives de marchés afin de bénéficier de tarifs intéressants.

● Favoriser les synergies entre les adhérents pour des mises en commun de moyens ou de partenariats, tout en restant attentif aux spécificités de chacun.

● Mettre en œuvre les partenariats et la coordination entre services d'aides et/ou de soins.

● Développer et pérenniser le « pôle emploi formation » afin de mutualiser des moyens de gestion des ressources humaines et réduire les coûts.

● Coordonner et accompagner la mise en place d'une gestion départementale prévisionnelle des emplois et des compétences et constituer une base de données sur la structure et l'évolution des emplois.

● Diffuser une revue de presse régulière à l'usage des adhérents.

Veille territoriale : ● construire des partenariats pour proposer des services non existants dans le réseau.

Objectifs :
Accompagner, développer, diversifier et consolider la qualité et la progression des trajectoires professionnelles et de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Moyens :

- Etre force de proposition pour une politique salariale pertinente et volontariste, qui permette une juste rémunération de l'ensemble des personnels du secteur.
- S'impliquer dans la politique salariale auprès de l'UNA syndicat d'employeurs, pour que les conditions d'exercice des métiers soient en adéquation avec les besoins du terrain et nos valeurs de l'économie sociale et solidaire.
- Etre présent dans les instances et organismes traitant de l'emploi et de la professionnalisation (ANPE, DDTEFP, Conseil Régional, commission employeur, maison de l'emploi, OPCA, etc.)

- Multiplier et coordonner les actions, les moyens et les partenariats à travers le pôle emploi formation afin de promouvoir les métiers, structurer les recrutements, favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi.
- Organiser des formations adaptées aux besoins.
- Rechercher des aides complémentaires aux financements obligatoires des employeurs.
- Développer des lieux d'échanges sur les pratiques professionnelles.
- Pour les élus et les bénévoles : mettre en place des parcours de formation afin de renforcer et diversifier leurs compétences pour exercer au mieux leur mission.

Veille professionnelle :

- devenir un observatoire de l'emploi, des conditions de travail du secteur sur le département.

Ce projet devient aujourd'hui notre projet commun.

***Maintenant, il nous reste à le faire vivre,
prioriser nos actions, quantifier nos choix,
trouver les moyens financiers de leur mise en œuvre.***

***Pour devenir réalité, ce projet a besoin des compétences
et des ressources humaines du réseau.***

***Impliquons-nous ensemble et faisons de ce projet commun,
le projet de chacun.***

www.una77.fr



7 rue Pierre Brun
77000 MELUN
Tél. 01 64 09 65 63
una77@wanadoo.fr

